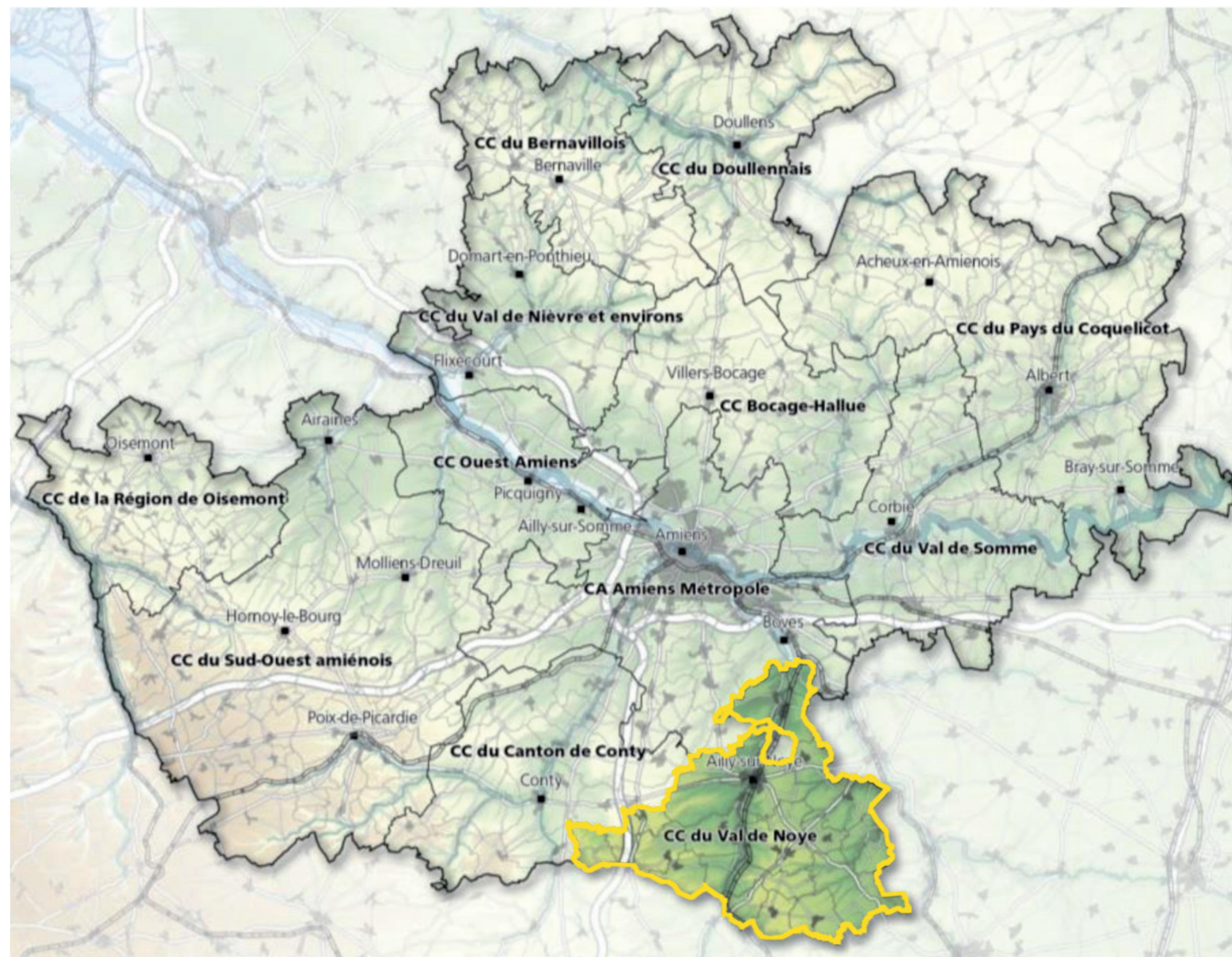


Plan de paysage du Val de Noye

Journée du Club PLUi de Picardie — 30 janvier 2018
Paysages et patrimoines: atouts ou contraintes pour le PLUi?

Communauté de communes du Val de Noye maître d'ouvrage

À CHEVAL SUR LE SANTERRE ET L'AMIÉNOIS, AU SUD D'AMIENS



1. Aperçu des paysages du Val de Noye

2. Le Plan de paysage et le PLUi,
un projet politique commun

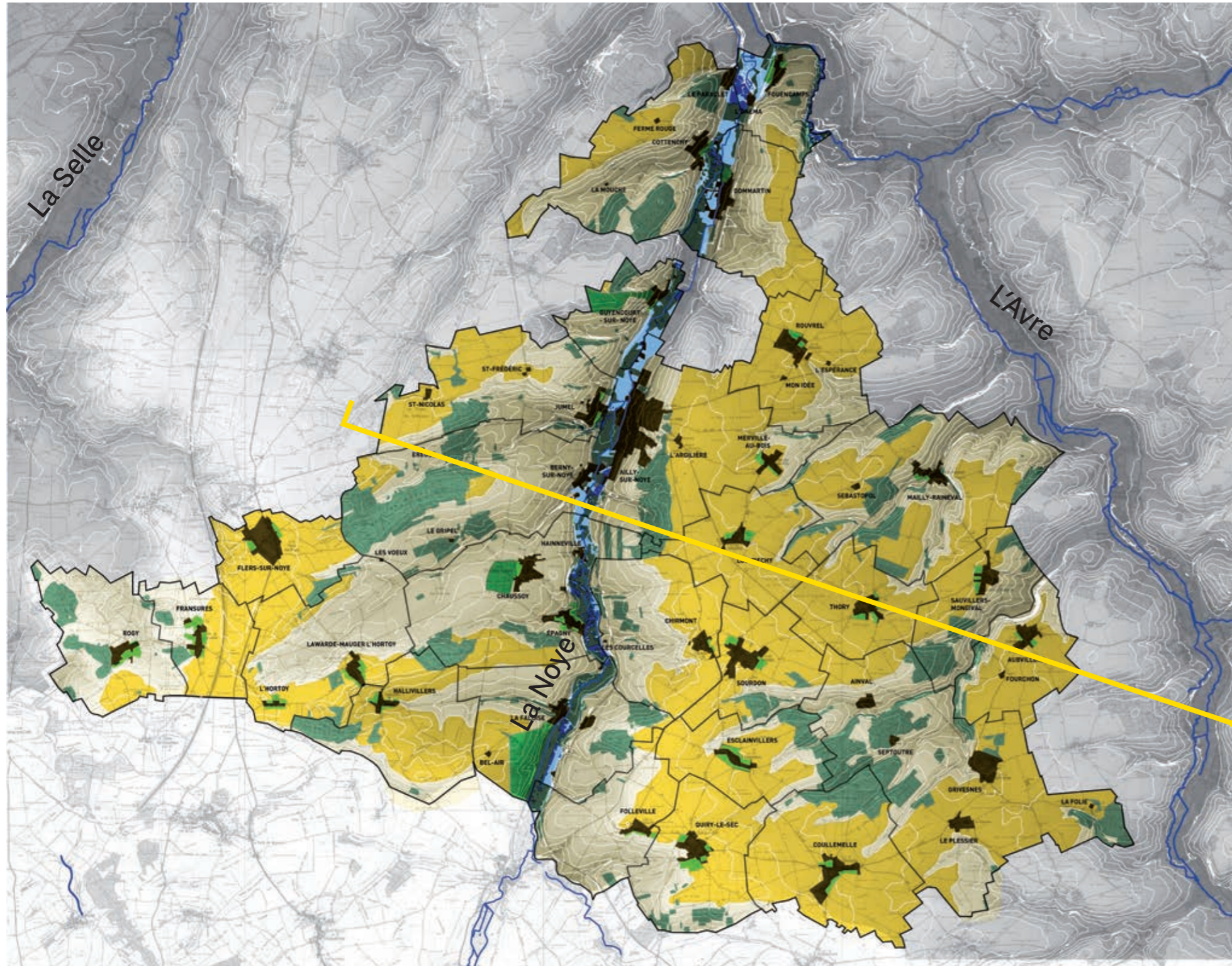
3. Orientation : promouvoir le patri-
moine culturel et l'identité rurale

- Typologie et recensement
- Sous-orientations
- Deux actions majeures

1. Aperçu des paysages du Val de Noye



DES PLATEAUX AGRICOLES, DES VALLÉES SÈCHES ET UNE VALLÉE HUMIDE

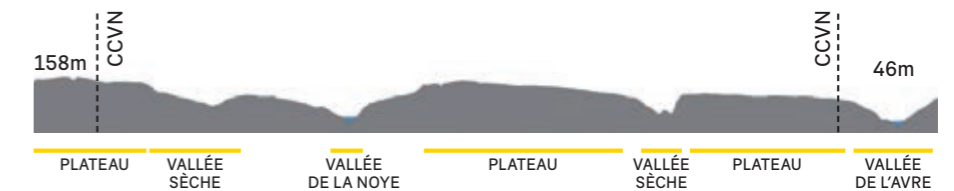


• Villages groupés.

• Beaucoup de communes disposent d'un territoire qui s'étend sur plusieurs structures paysagères.

■ Plateau
■ Vallée sèche et coteau
■ Vallée humide

■ Village
— Cours d'eau
— Limite communale



LES PLATEAUX



LES VALLÉES SÈCHES



LES VALLÉES SÈCHES



LA VALLÉE HUMIDE DE LA NOYE





DES LOGIQUES D'INSTALLATIONS HUMAINES ISSUES DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE

POURQUOI
S'INSTALLER
SUR UN
PLATEAU ?

Pour:

- Exploiter la fertilité du sol.
- Surveiller les horizons (motte).
- Se dissimuler (muches).
- Circuler facilement.
- Capter le vent.

POURQUOI
S'INSTALLER
DANS LA VAL-
LÉE DE LA
NOYE ?

Pour:

- Produire des denrées agricoles diversifiées.
- Tirer des profits économiques de la rivière (commerce, moulins).
- Profiter des franchissements de la Noye.

POURQUOI
S'INSTALLER
EN REBORD
DE COTEAU ?

Pour:

- Contempler le paysage de vallée.
- Faire de sa position topographique un symbole de sa position sociale.

2. Le Plan de paysage et le PLUi, un projet politique commun



2007

Attribution du label de « Pôles d'excellence rurale » (PER) porté par l'État (« Côté nature... Côté culture... projet des trois vallées »).

FÉVRIER 2013

Délibération en conseil communautaire pour engager l'élaboration d'un PLUi.

2014

Candidature lauréate à l'appel à projet « Plans de paysage » lancé par le Ministère de l'environnement.

- Volets paysage / urbanisme / environnement / patrimoine du PLUi nourris par le Plan de paysage.
- Élaboration en synergie du PLUi et du Plan de paysage.

FIN 2016

Achèvement du Plan de paysage.

2017

Arrêt du PLUi.

LE PLAN DE PAYSAGE, UN ENRICHISSEMENT DU PLUi

Le Plan de paysage nourrit le PLUi en apportant :

- Des connaissances.
- Un regard et une sensibilité sur le paysage. Il renforce la « conscience paysagère ».
- Un mode de pensée qui dépasse les approches sectorielles pour adopter une vision transversale du territoire.
- L'affirmation selon laquelle le paysage constitue l'une des portes d'entrée du PLUi.
- Une aide concrète à l'élaboration du diagnostic, du PADD, des OAP et des règlements.

ÉLABORATION CONJOINTE DU PLAN DE PAYSAGE ET DU PLUI

- Chargée de mission commune aux deux projets.
- Calendrier d'exécution concomitants.
- Atelier participatif commun sur les continuités écologiques.
- Deux séminaires d'élus communs.
- Certains comités techniques communs.
- Plateforme internet d'échange des données d'entrée et des documents produits.

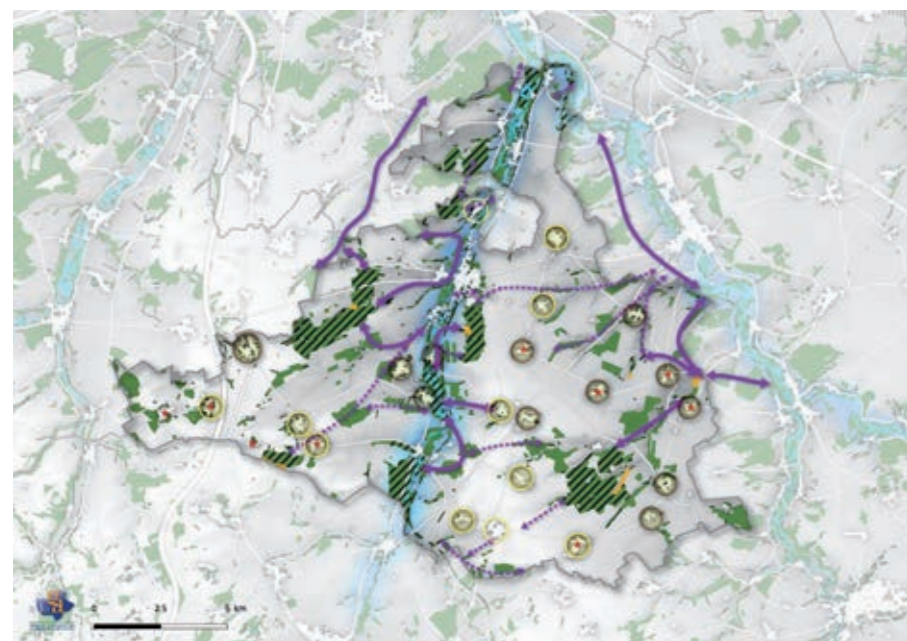
ORIENTATIONS DU PLAN DE PAYSAGE

- Orientation 1
Valoriser les espaces naturels,
supports d'un cadre de vie de qualité.
- Orientation 2
Promouvoir le patrimoine culturel
et l'identité rurale.
- Orientation 3
Conjuguer éoliennes et paysage.
- Orientation 4
Inscrire les villages dans le paysage,
créer des paysages dans les villages.

TRADUCTION DANS LE PLUI

AXE 1 DU PADD: S'APPUYER SUR LE SOCLE PHYSIQUE ET ENVIRONNEMENTAL POUR BONIFIER LE CADRE DE VIE

CARTE 2 : Valoriser les espaces naturels, supports d'un cadre de vie de qualité



- | | |
|--|--|
| <p>Préserver et renforcer la trame verte et bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les réservoirs de biodiversité Préserver les cours d'eau Préserver les haies supports de déplacement Préserver les corridors fonctionnels Recréer des corridors <p>Valoriser les espaces naturels les moins sensibles pour les activités de nature</p> <ul style="list-style-type: none"> Recréer et valoriser les tours de village | <p>Préserver les milieux naturels vecteurs de l'identité du Val de Noye</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les larris Préserver les boisements et leurs loisirs Préserver et valoriser les mares Préserver et recréer des éléments bocagers et/ou les courtils Préserver la vallée humide |
|--|--|

Source : Plan de paysage du Val de Noye, Toporama, Biotope, agence Bailly-Leblanc

1.2 Valoriser le patrimoine culturel du Val de Noye

Le patrimoine construit fait partie intégrante des paysages du Val de Noye. Reflet des installations humaines et des événements historiques, il est tout à la fois un lien indispensable entre le passé et l'avenir, un facteur de lien social, un vecteur d'identités et un facteur de développement touristique. Chacune des 26 communes contribuera à la valorisation d'un patrimoine riche et multiple afin de faire du Val de Noye une fresque permanente de l'histoire de Picardie.

➤ Préserver le patrimoine construit identitaire

Outre les 11 édifices protégés au titre des Monuments historiques, le Val de Noye dispose d'un patrimoine historique remarquable, recensé dans le cadre du Plan de paysage : vestiges antiques, routes anciennes (chaussées Brunehaut et routes royales Paris-Amiens), positions fortifiées médiévales, châteaux classiques, ouvrages hydrauliques, édifices religieux, architecture de mémoire de la guerre.

À travers le PLUI, la communauté de communes et les communes visent :

- la protection de ces grands sites et monuments, sans figer leur évolution ;
- la prise en compte des enjeux de qualité architecturale et paysagère aux abords de ces monuments ;
- le maintien de cônes de visibilité autour des éléments patrimoniaux ;
- la mise en valeur de ce patrimoine à l'occasion d'éventuelles opérations de réaménagement des centres-bourgs ou des entrées de ville concernés.

➤ Identifier et valoriser le petit patrimoine

La communauté de communes et les communes encourageront la préservation, la restauration et l'entretien du patrimoine local présent dans les villages et notamment :

- l'habitat traditionnel (tout en permettant son adaptation aux modes de vie et au niveau de confort actuel) ;
- le petit patrimoine religieux (calvaires, croix, cimetières, chapelles) ;
- les espaces publics typiques : mails picards, mares-abreuvoirs.

➤ Promouvoir le patrimoine culturel

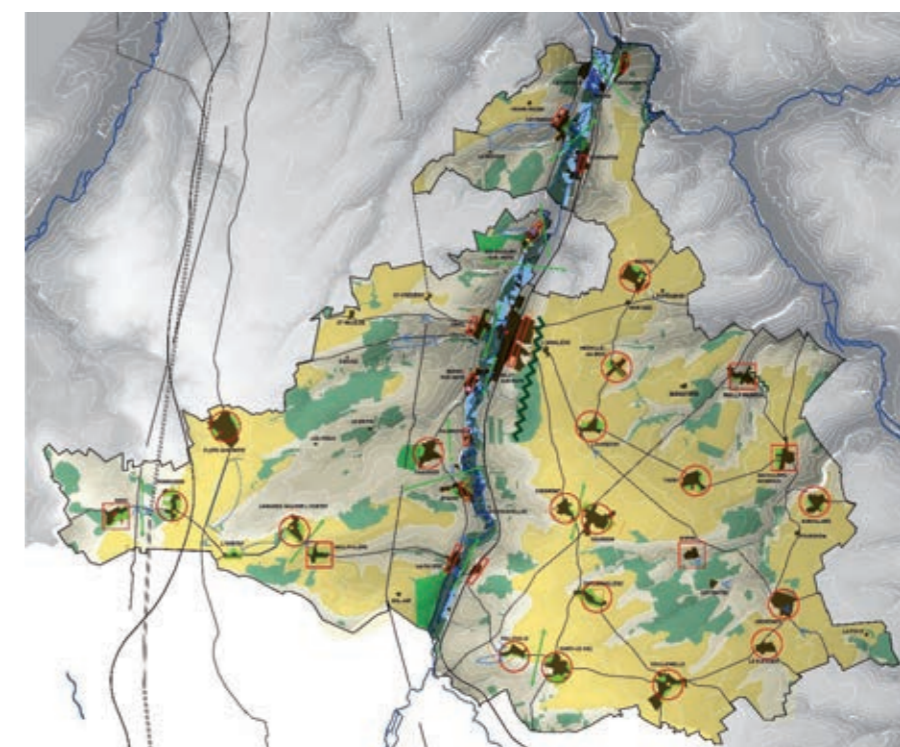
Les mesures de protection s'accompagneront de différentes actions de valorisation du patrimoine, et notamment :

- la restauration des éléments de patrimoine menacés de disparition ;
- l'ouverture des édifices religieux ou des patrimoines privés au public, en recherchant de nouveaux usages (expositions, concerts, etc.) ;
- la création de belvédères offrant des points de vue sur le patrimoine remarquable ;
- le développement de projets touristiques autour du patrimoine culturel, en particulier le développement de circuits touristiques ;
- la mise en place d'une signalétique patrimoniale.

Plan Local d'Urbanisme du Val de Noye
Projet d'aménagement et de développement durables

11

CARTE 3 : Inscrire les villages dans le paysage, préserver des paysages dans les villages



- | | | |
|---|--|--|
| <p>LES VILLAGES DANS LE PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> Village de plateau: morphologie groupée Village de vallée sèche: morphologie groupée influencée par la topographie Village à l'interface de la vallée humide et des coteaux: morphologie linéaire | <p>DIALOGUE PAYSAGER ENTRE LES VILLAGES ET LES ESPACES AGRICOLES OU DE NATURE</p> <ul style="list-style-type: none"> Chemin de tour de village à maintenir et renforcer Courtils à maintenir et renforcer Crête boisée à maintenir Continuité agricole ou de nature à maintenir Cône de vue remarquable Travelling remarquable <p>ESPACES PUBLICS</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace public à préserver Espace public à valoriser | <p>OCCUPATION DE SOL / UNITÉS PAYSAGÈRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Village Bois et forêts Eau Plateau Vallée sèche Vallée humide Limite de la CCVN |
|---|--|--|

Source : Plan de paysage du Val de Noye (Toporama, Biotope, agence Bailly-Leblanc)

Valoriser les espaces naturels, supports d'un cadre de vie de qualité

Valoriser le patrimoine culturel du Val de Noye

Inscrire les villages dans le paysage, préserver des paysages dans les villages

TRADUCTION DANS LE PLUI OAP ÉOLIENNES



PLAN LOCAL D'URBANISME DU VAL DE NOYE

ARRÊT DU PROJET - 06/07/2017

Ailly-sur-Noye
Aubvillers
Chaussoy-Epagny
Chirmont
Cottenchy
Coullemelle
Dommartin
Esclainvillers
Flers-sur-Noye
Folleville
Fouencamps
Fransures
Grivesnes
Guyencourt-sur-Noye
Hallivillers
Jumel
La Faloise
Lararde-Mauger-L'Hortoy
Louvrechy
Maily-Raineval
Quiry-le-Sec
Rogy
Rouvrel
Sauvillers-Mongival
Sourdon
Thory



Communauté de communes
Avre Luce Noye (CCALN)



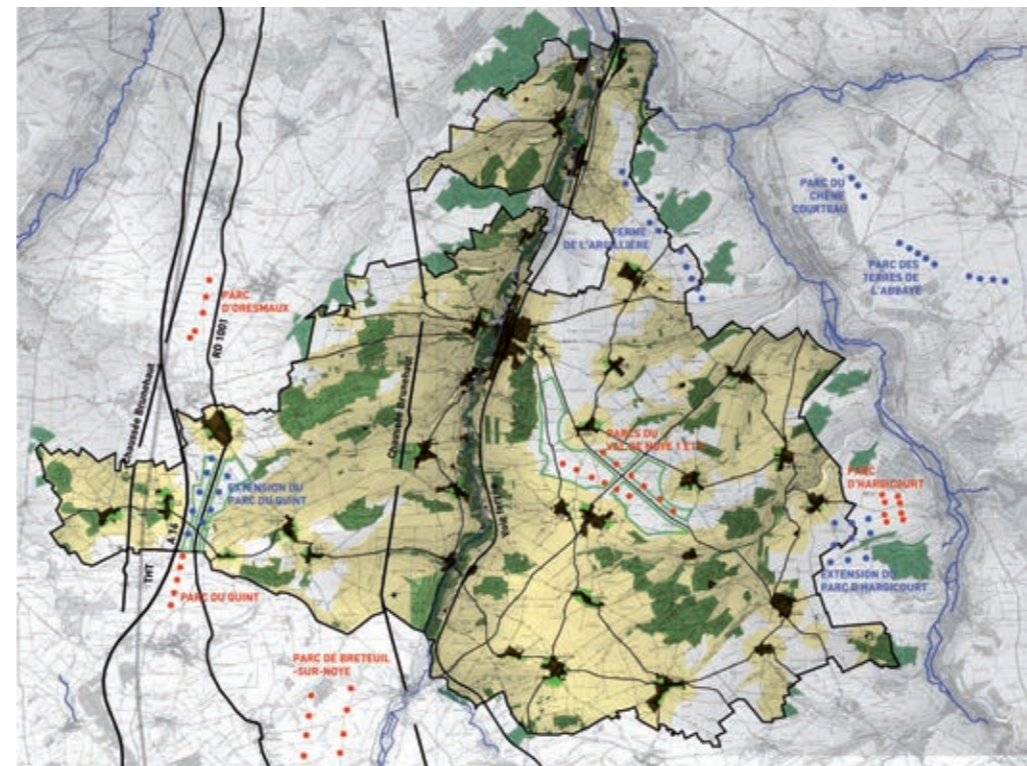
ZONES À PRÉSERVER DE L'ÉOLIEN

4

- Éolienne existante
- Éolienne en projet (PC accordé)
- Zone à préserver de l'éolien
- Ancienne ZDE
- Agglomération
- Courtil
- Bois et forêt
- Cours d'eau
- Infrastructure routière ou de transport

La carte ci-dessous présente l'ensemble des zones à préserver du grand éolien. On remarquera que :

- Les zones cartographiées par la ZDE de 2008 ne sont pas éliminées.
- Aucune éolienne existante et en projet n'est placée dans des espaces à préserver du grand éolien.



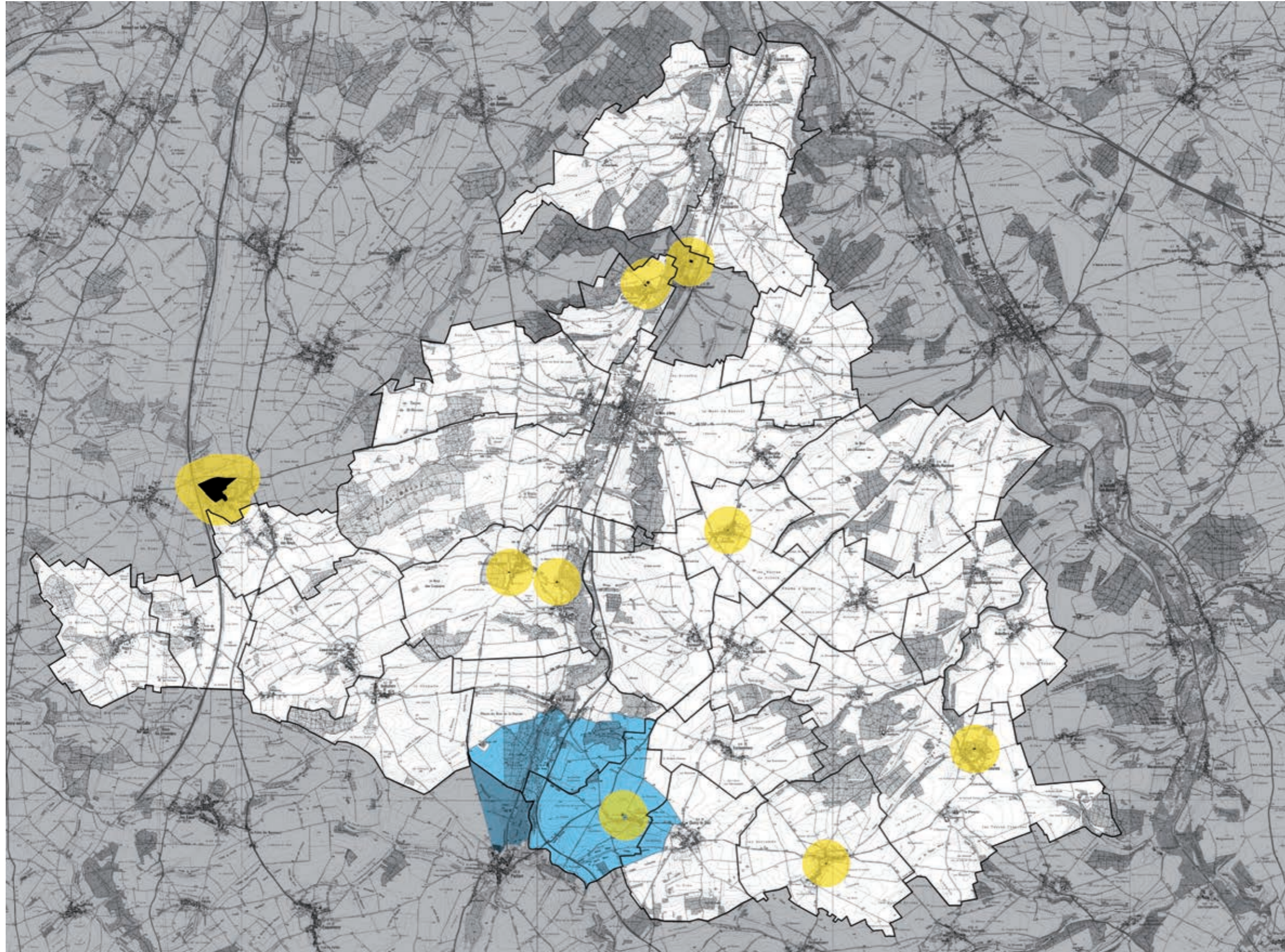
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION « Eoliennes »

Orientation 2

—
Promouvoir
le patrimoine
culturel
et l'identité rurale

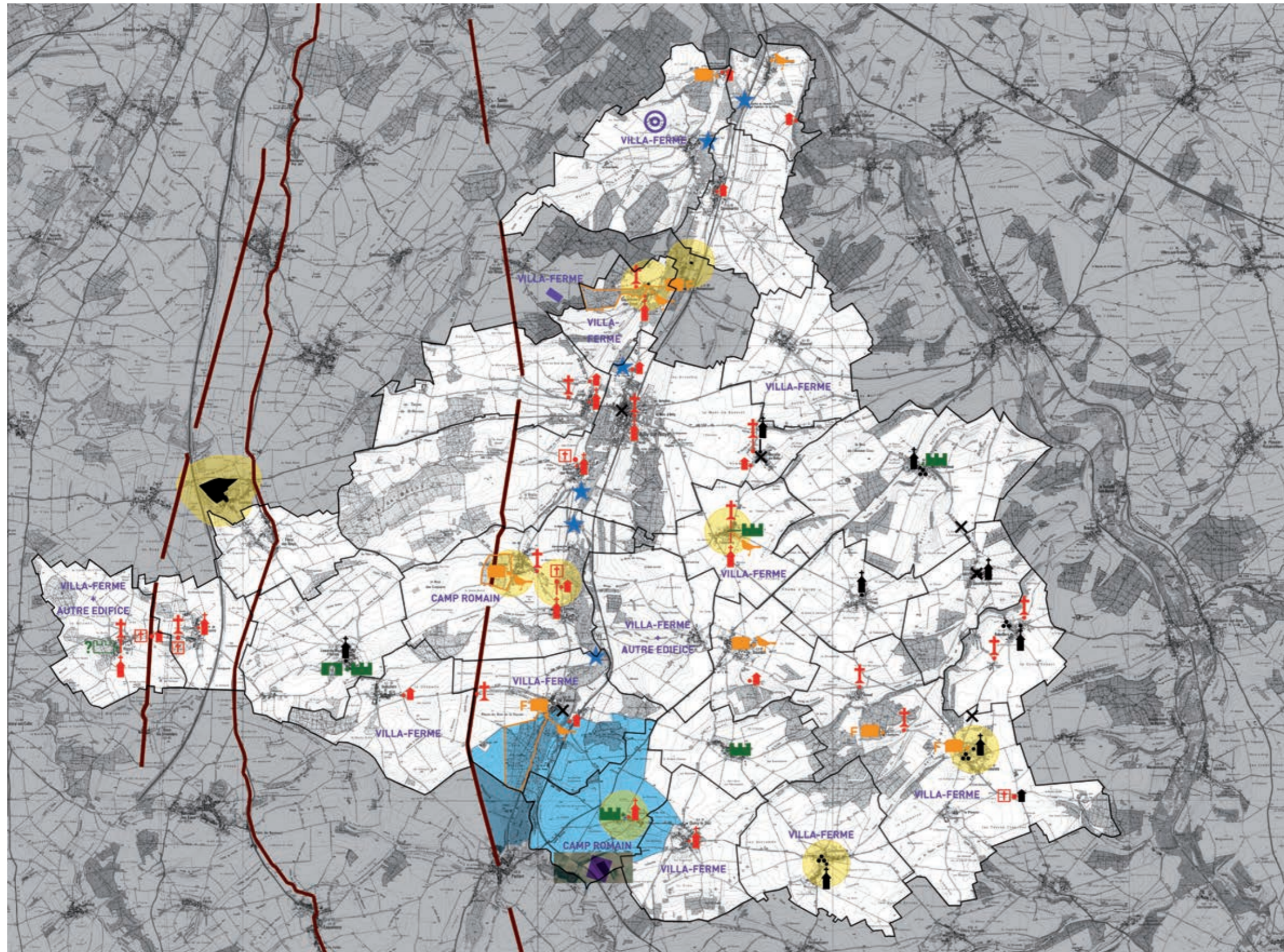
A rural landscape with a church and a field. The image is a monochromatic yellow-toned photograph. In the foreground, there is a vast field of tall grass or wheat. In the middle ground, a church with a prominent steeple is visible, surrounded by trees and a fence. The background shows a hazy horizon under a cloudy sky.

UN PATRIMOINE CULTUREL FAIBLEMENT PROTÉGÉ PAR L'ÉTAT



- Monument historique classé ou inscrit
- Périmètre de protection de monument historique
- Zone tampon UNESCO

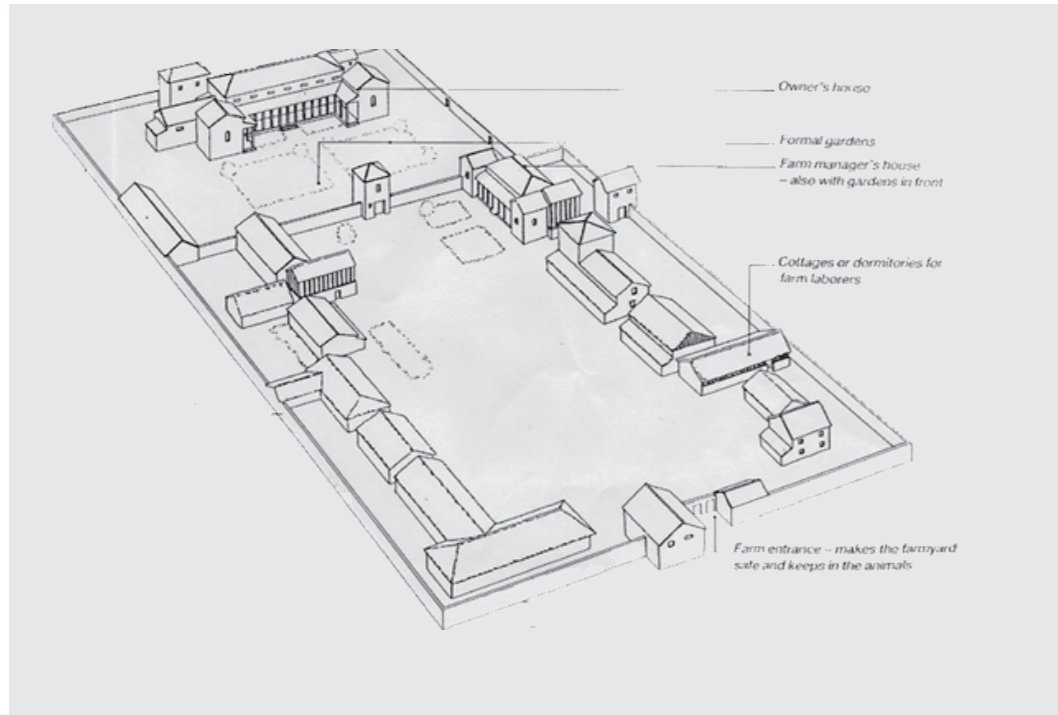
RECENSEMENT DES ÉDIFICES PATRIMONIAUX CONSTRUITS REMARQUABLES



-  Vestige antique
-  Route ancienne
-  Position fortifiée médiévale
-  Château classique
-  Ouvrage hydraulique
-  Édifice religieux
-  Mémoire de la guerre
- MONUMENTS PROTÉGÉS**
-  Monument protégé
-  Périmètre de protection de monument
-  Zone tampon UNESCO

LES VESTIGES ANTIQUES : UN « PAYSAGE INVISIBLE »

FERME GALLO-ROMAINE (ESTRÉES-SUR-NOYE ET COTTENCHY) ET CAMP ROMAIN



LES ROUTES ANCIENNES CHAUSSÉES-BRUNEHAUT ET ROUTE ROYALE



LES ROUTES ANCIENNES CHAUSSÉE-BRUNEHAUT



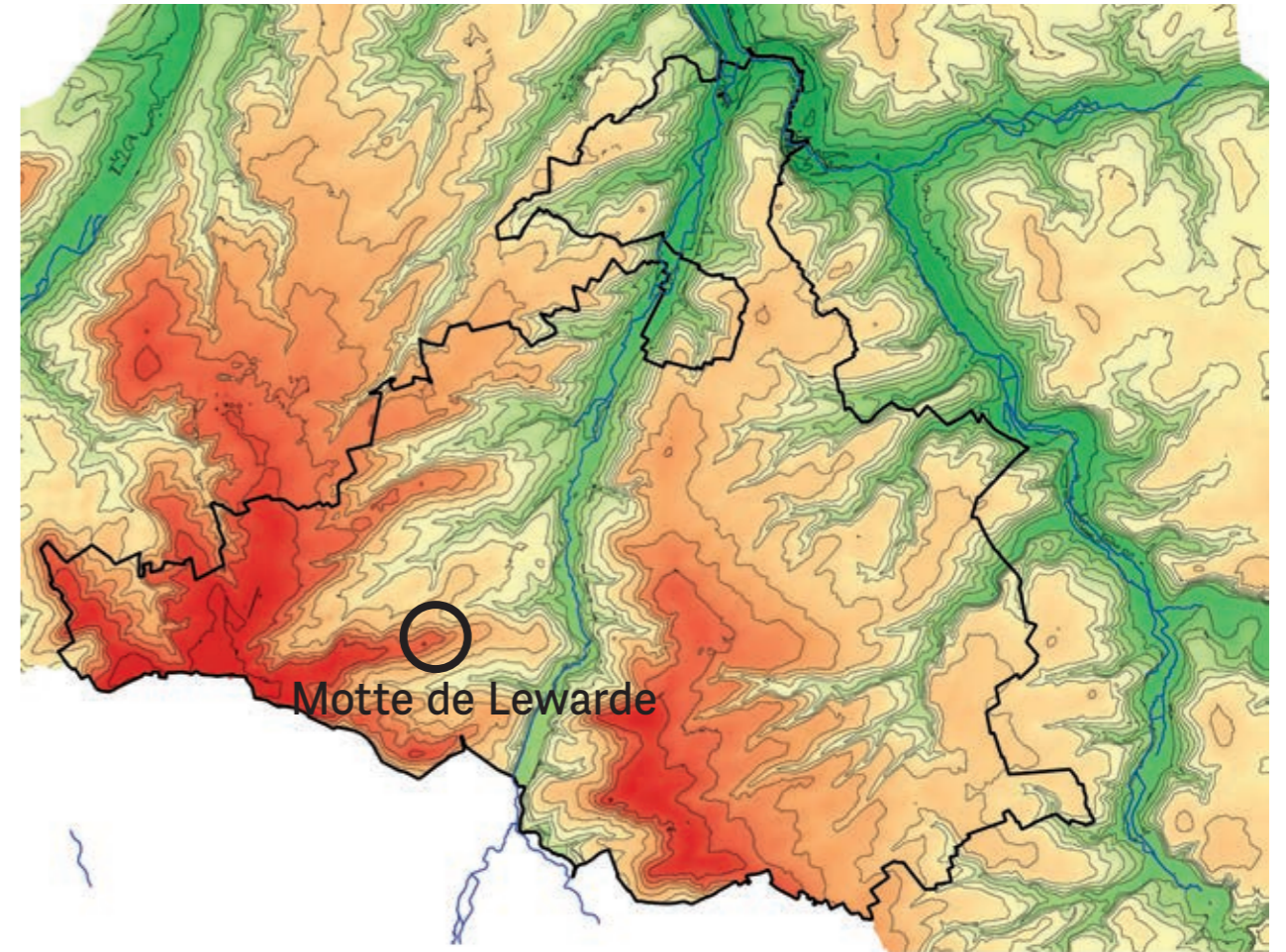
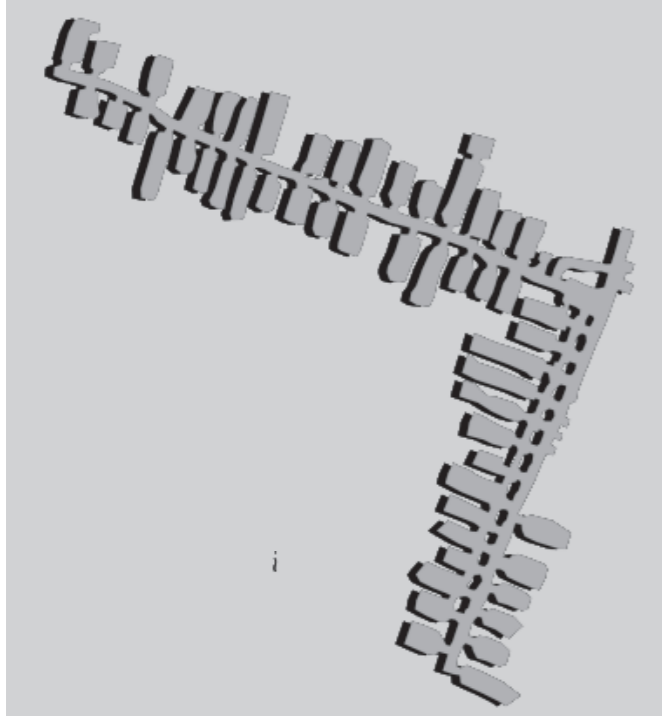
LES ROUTES ANCIENNES ROUTE ROYALE





LES POSITIONS FORTIFIÉES MÉDIÉVALES

MOTTES ET MUCHES



LE MARQUAGE DU TERRITOIRE PAR LES ÉDIFICES RELIGIEUX



LA PRÉSENCE ARISTOCRATIQUE

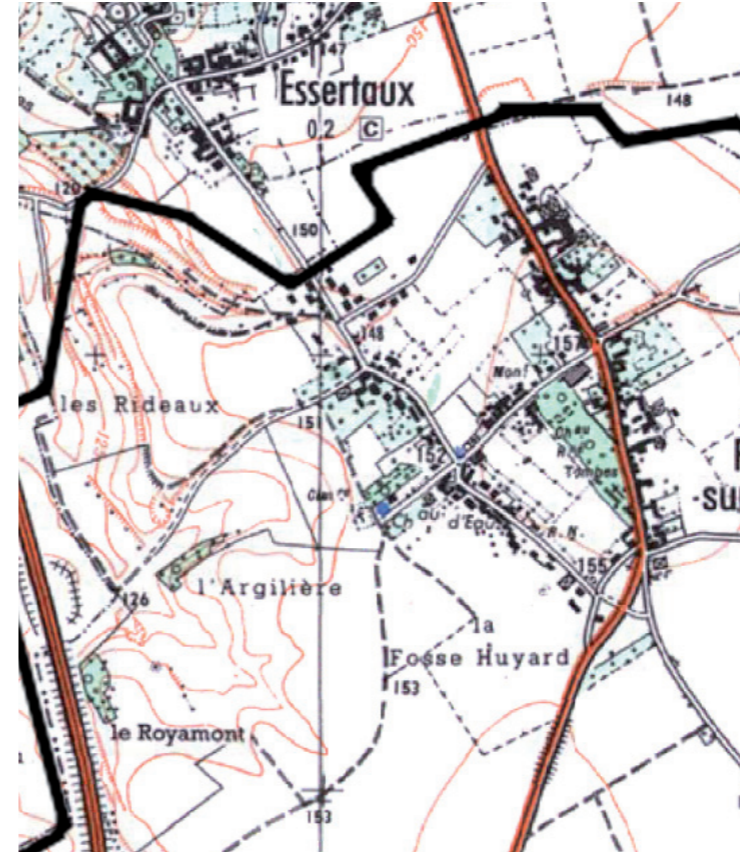


LES OUVRAGES HYDRAULIQUES



LES « VILLAGES-BOSQUETS »

Des villages groupés entourés de courtils, apparaissant comme des oasis dans les champs.



L'HABITAT VERNACULAIRE

- Mise en œuvre de matériaux locaux, le bois et le torchis, la brique, des calcaires blancs.
- Panachages fréquents.



LES ESPACES PUBLICS DE CŒUR DE VILLAGE LES MAILS

Forment le centre du village. Sont l'équivalent d'une place publique.

S'y agglomèrent les édifices et équipements communaux: église, école, château d'eau et / ou puits, mare-abreuvoir, monument aux morts, croix.



LES ESPACES PUBLICS DE CŒUR DE VILLAGE LES MARES-ABREUVOIRS

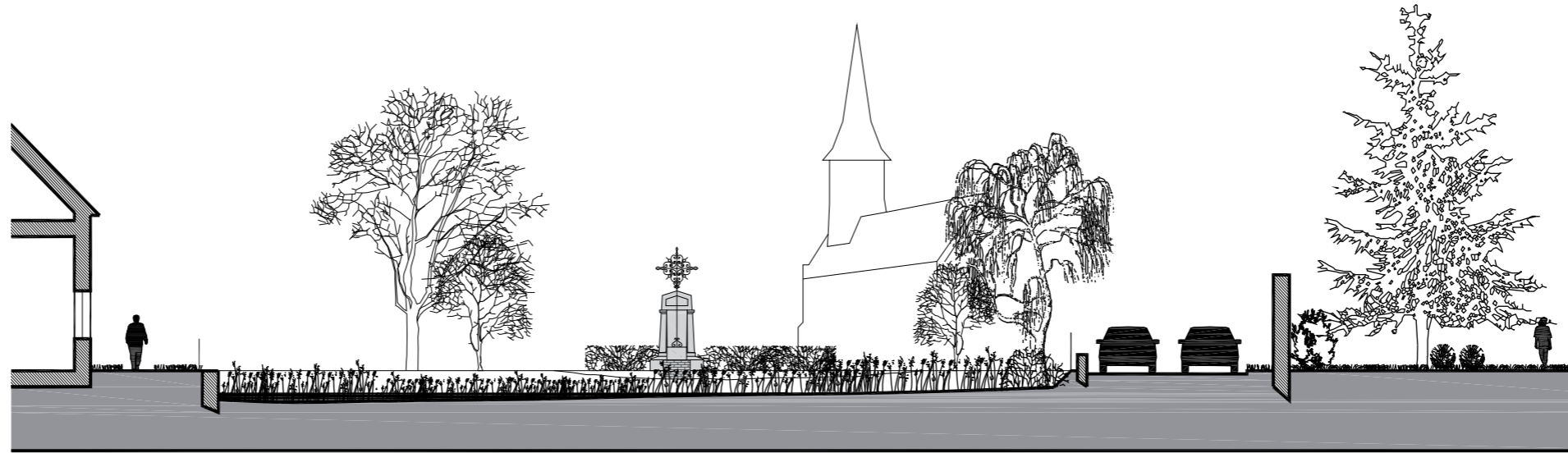
À l'origine, ces mares servaient aux animaux du village.

Aujourd'hui, elles sont:

- des bassins d'eaux pluviales permettant de limiter le ruissellement, donc l'érosion des sols.
- des réservoirs de biodiversité.
- des « motifs paysagers » typiques de la Picardie.



LES MARES-ABREUVOIRS



MÉMOIRE DE LA GUERRE ET DE LA RECONSTRUCTION ÉGLISES, CIMETIÈRES, SILOS



QUELQUES IDÉES CLÉS

Les constructions humaines et les occupations de sol sont — en partie — issues de l'histoire.

Le patrimoine participe du paysage et peut modeler l'urbanisme d'aujourd'hui.

La valeur du patrimoine dépend (aussi) :

- de la connaissance qu'on en a.
- des représentations qu'on en fait.
- de sa mise en scène dans le paysage.
- de son état.
- de son utilité actuelle.

Le patrimoine peut participer d'une économie touristique non délocalisable.

Le patrimoine participe de l'attractivité d'un territoire.

Orientation 2

Promouvoir
le patrimoine
culturel
et l'identité rurale

Sous-orientations

LES SOUS-ORIENTATIONS

1. Encourager la restauration et la valorisation de tous les éléments de patrimoine.

Hiérarchiser les enjeux:

- Édifice qui menace de s'écrouler ou espace très disqualifié.
- Édifice ou espace de grande valeur / rôle dans le paysage.
- Faisabilité et coût de sa restauration.
- Économie du tourisme.

2. Mettre en scène les éléments patrimoniaux dans le paysage.

- Faire des édifices et structures patrimoniaux un fondement de l'urbanisme des villages.
- Préserver des vides, des « parvis ».

3. Réhabiliter l'architecture vernaculaire.

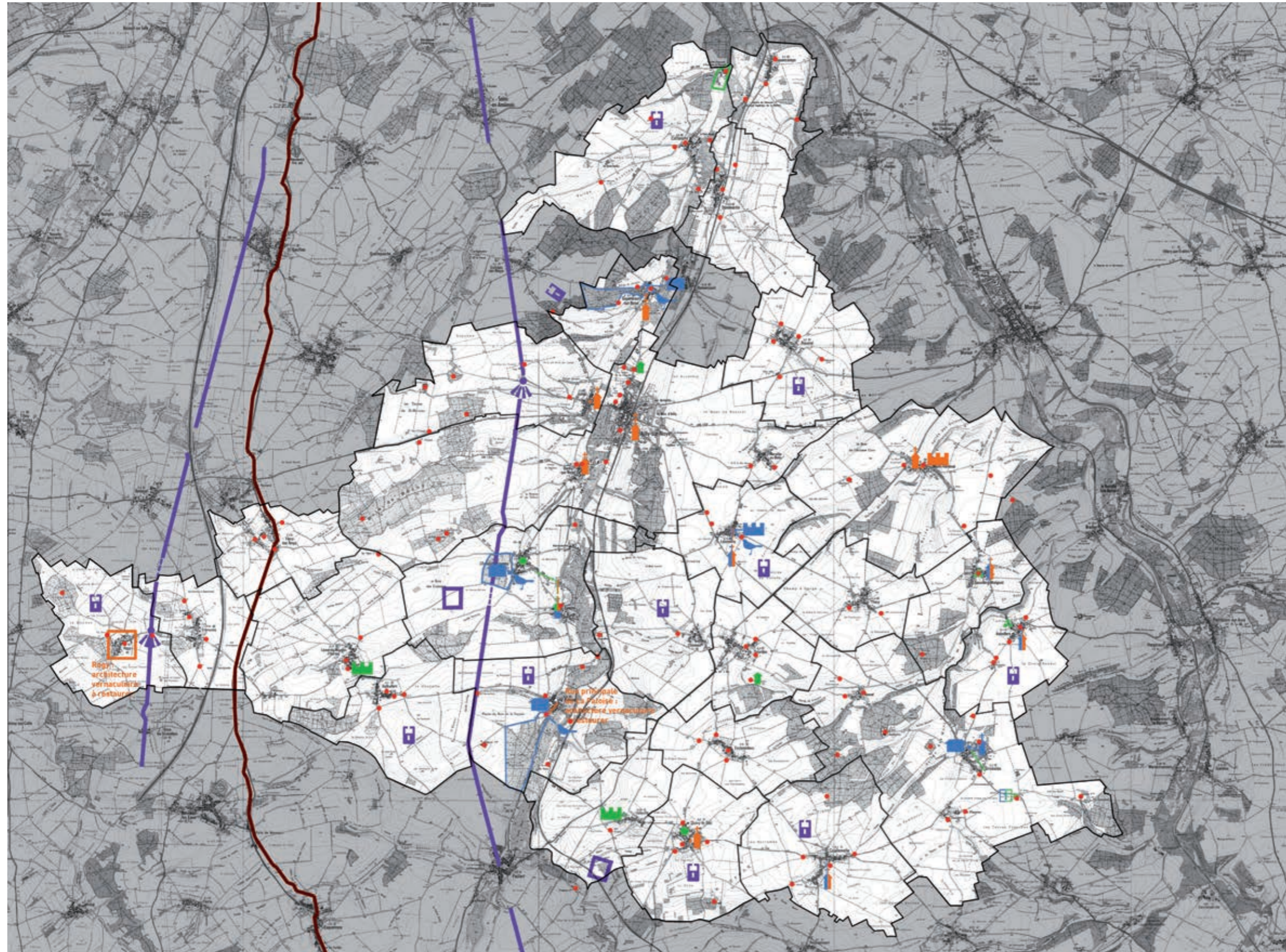
- Promouvoir les techniques et savoirs-faire traditionnels.
- Développer la pédagogie et la communication.

4. Développer le tourisme culturel et l'économie locale sur tout le territoire de la CCVN.

- Faire connaître le patrimoine culturel en développant la pédagogie et la communication.
- Encourager l'ouverture des patrimoines privés au public.
- Développer des projets touristiques qui mixent patrimoine et paysage.

PROMOUVOIR LE PATRIMOINE CULTUREL ET L'IDENTITÉ RURALE

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS



- Édifices ou espaces patrimoniaux à restaurer et à valoriser
- Village (ou rue) dont l'architecture vernaculaire est à réhabiliter
- Édifices ou espaces patrimoniaux à rendre visibles et / ou à mettre en scène
- Vue à préserver
- Encourager l'ouverture au public
- Valoriser la RD 1001
- Préserver l'emprise des vestiges antiques
- Préserver les chaussées-Brune-haut



Orientation 2

Promouvoir
le patrimoine
culturel
et l'identité rurale

Actions

LES ACTIONS

2.1. Recenser tous les patrimoines.

2.2. Redonner une présence aux structures historiques invisibles.

2.3. Réaliser quelques restaurations ou requalifications exemplaires.

2.4. Valoriser les chaussées-Brunehaut.

2.5. Développer les possibilités de reconversion et de restauration des églises.

2.6. Mettre en place des circuits thématiques de découverte du patrimoine.

2.7. Développer des manifestations culturelles, créer de nouvelles visites de lieux patrimoniaux.

2.2. « REDONNER UNE PRÉSENCE AUX STRUCTURES HISTORIQUES INVISIBLES »

CONSTATS ET ENJEUX

Un « patrimoine invisible » de trois ordres :

- Muches.
- Villa-fermes et camps gallo-romains.
- Tout autre vestige caché ou méconnu.

OBJECTIFS ET PRINCIPES

- Recenser de façon exhaustive les structures historiques disparues. En faire un relevé précis, les cartographier.
- Envisager des projets de mise à jour ou mise en évidence (temporaire ou non) de certains vestiges.
- Protéger les emprises de tous les vestiges invisibles dans le PLUi. Prévoir éventuellement une « zone tampon ».

Mise en évidence, lors des journées du patrimoine 2015, des emprises de la villa-ferme gallo-romaine de Cottenchy.

Une intervention éphémère et ne pénalisant pas l'activité agricole, permettant de se rendre compte des dimensions et de la position stratégique de la ferme dans le territoire.



2.5. « DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS DE RECONVERSION ET DE RESTAURATION DES ÉGLISES »

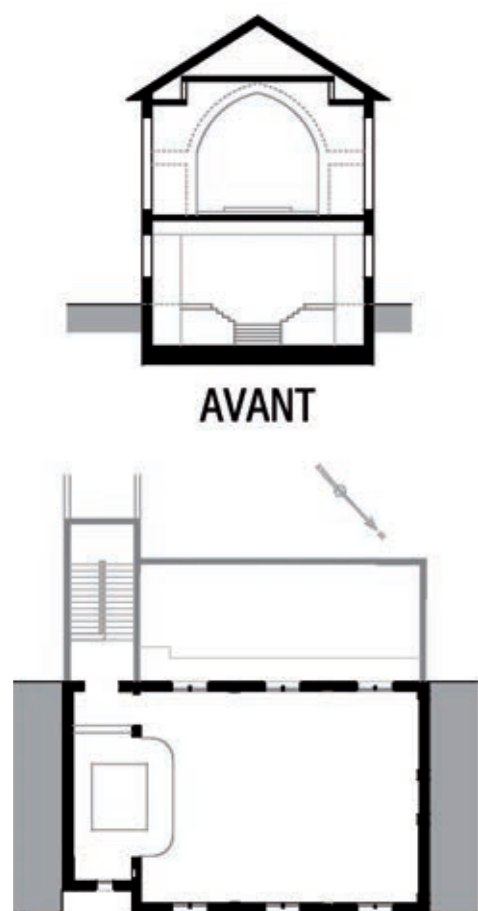
CONSTATS ET ENJEUX

- La plupart des petites églises menacent de tomber en ruines.
- Restauration demandant des investissements financiers importants dont les communes ou la CCVN ne disposent pas.
- Elles sont peu utilisées.

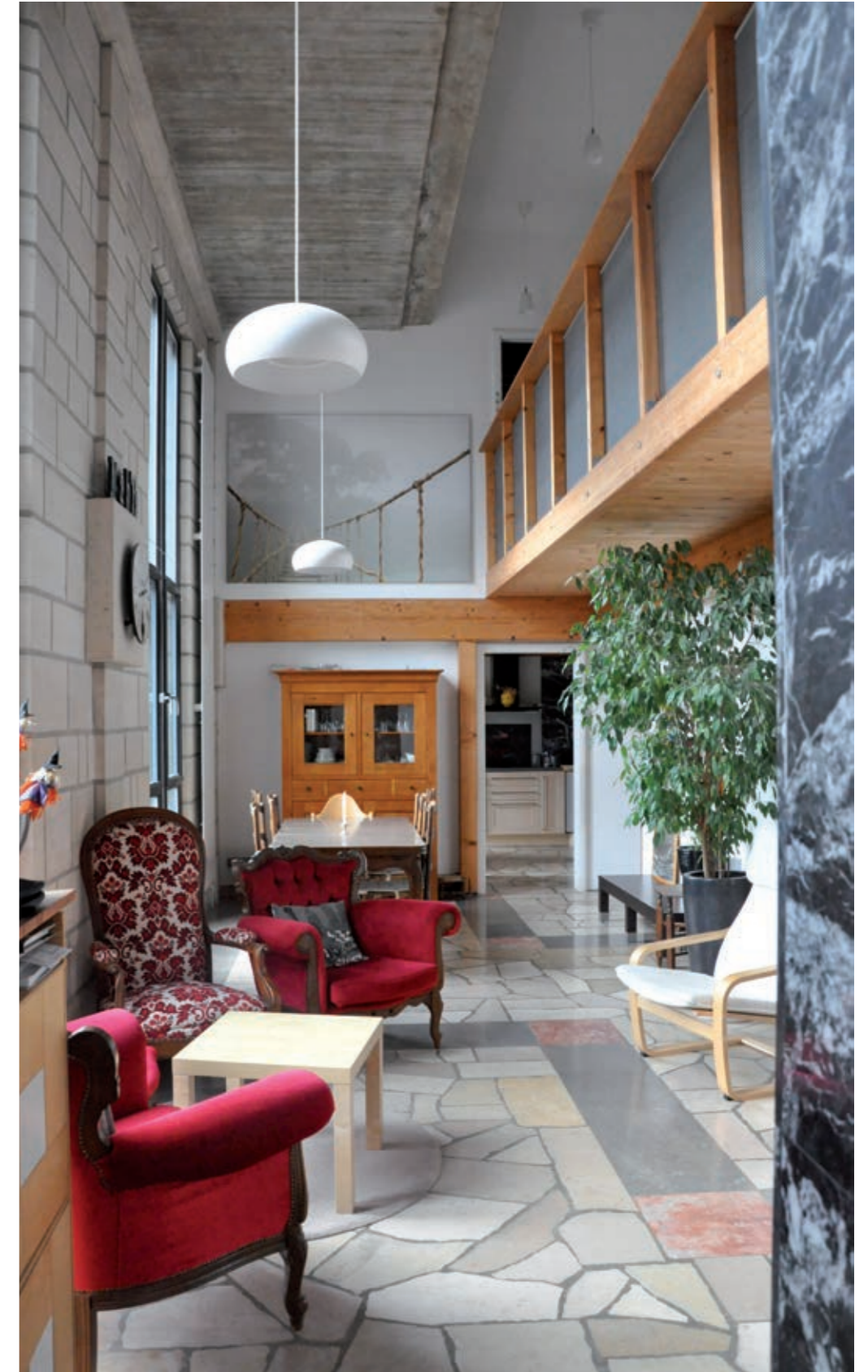
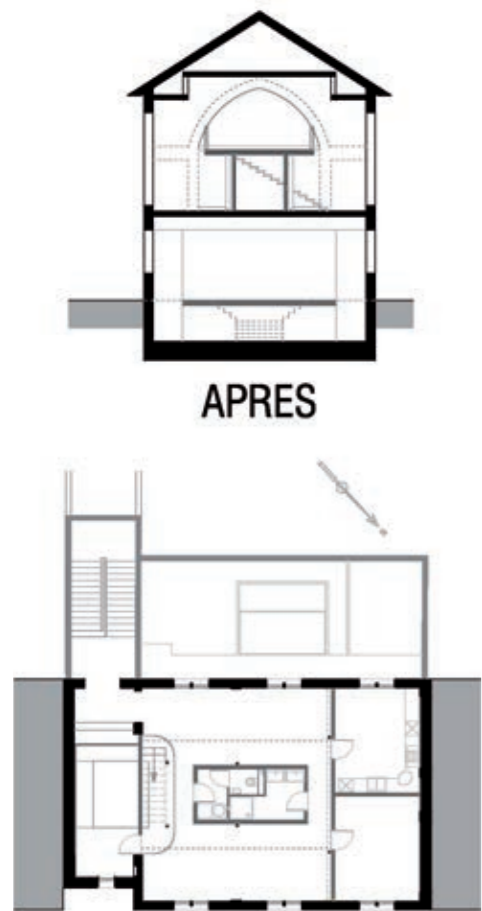
OBJECTIFS ET PRINCIPES

- Les reconvertir pour mieux les entretenir.
- Le changement de destination de l'édifice religieux n'engage que des **aménagement réversibles.**

L'EXEMPLE D'UNE CHAPELLE À VITRY-LE-FRANÇOIS (51) ÉTAT AVANT RECONVERSION



ÉTAT APRÈS RECONVERSION



TOPO RAMA